

LE COMTE DE KERDREL (1747-1823)

Vincent-Marie-Casimir Audren de Kerdrel naquit au manoir de Kerdrel en Lannilis le 4 mars 1747. C'était le deuxième, enfant (1) de Pierre-Michel Audren de Kerdrel, capitaine de Lannilis et de Marie-Jeanne **du Mescam**, de l'ancienne famille de Mescaradec.

Après avoir suivi sans doute dans sa famille les cours d'un précepteur, il entra, à peine âgé de 13 ans, dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi Louis XV où il servit pendant 15 ans (1760-1775). Il a laissé dans les Archives de Kerdrel (maintenant au château de Kéruzoret en Plouvorn) le journal de ses premiers voyages à Versailles, voyages entrepris à petites journées sur un bidet d'allure, acheté à Lannilis et revendu quand il était parvenu au terme de sa course. Le 17 juin 1773, il recevait un brevet lui conférant le rang de Capitaine de Cavalerie et quelque temps après il était fait Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. En 1775, il devenait lieutenant des Maréchaux de France, charge qui lui imposait l'obligation de se faire l'arbitre des différends et surtout des questions de point d'honneur qui s'élevaient entre les membres de la noblesse. Il eut à juger plusieurs affaires importantes survenues dans sa juridiction, entre autres le duel du Marquis du Faou. Il occupa cette charge jusqu'à la Révolution. C'est durant son temps de mousquetaire que Vincent de Kerdrel rencontra à Paris un ancien soldat des troupes de l'Inde, Jean **Bodriard**, surnommé Delille, qu'il prit comme valet de chambre et qu'il amena à Kerdrel où il vécut de très longues années et mourut à un âge avancé (2).

Rentré à Lannilis en 1775, Vincent de Kerdrel, qui avait 28 ans, songea au mariage. Il obtint la main de Corentine **de Gourcuff**, du manoir du Cosquer en Combrit (Sud-Finistère). Le mariage eut lieu le 16 septembre 1776 en la chapelle de ce château dont le propriétaire était l'oncle de la jeune fille, le Marquis **de Kersalaun**, Conseiller au Parlement de Bretagne, et tuteur de Mlle de Gourcuff, qui était orpheline. Le nouveau ménage vint s'installer à Kerdrel. Il disposait de rentes importantes dont le nombre allait encore augmenter à la suite de divers héritages. Lorsque le Comte mourra en 1823, on dénombrera des terres situées en Plouguerneau, Guissény, Landéda, Plabennec, Plouzané, Plouvorn, dans le Morbihan et en Loire-Inférieure, sans compter le Sud-Finistère. A Lannilis seulement, les Audren de Kerdrel possédaient, outre leur manoir avec 10 hectares de terres, la métairie de Kerdrel, le Petit-Kerdrel, le moulin de Kerdrel, les 2 Meshuel, Kervégélant, Kérordrénic, Kerdaniou, le manoir de Kerfricho, les 2 Lia, les 2 Drézidou, le Grand et le Petit Kéramoal, Porssimon, le manoir de Leur-al-Lémen et le moulin en dépendant, le manoir de Kérizaouen, le manoir et les 2 métairies du Nodé, le Grand et le Petit Troréon, Kerdalzou, le manoir de la Fontaine Rouge, le manoir du Prat et au bourg le manoir de Lannilis avec les 2 maisons y attenantes, occupées par la gendarmerie (actuellement propriété de M. Anselme Coat).

A la métairie de Kerdrel fonctionnait un service de Haras qui rayonnait sur toute la région et qui était subventionné par le Parlement de Bretagne. L'Evêque de Léon, Mgr **de La Marche**, avait obtenu en 1785 l'amélioration de ce service qui était sous la haute direction de Vincent de Kerdrel, Inspecteur des Haras du Léon. Dans le pays le défaut de fourrage obligeait les cultivateurs à vendre leurs poulains entre 18 et 30 mois et M. de Kerdrel s'en expliquait dans une lettre à la Commission Spéciale des Haras (3). « *Si on demande pourquoi nous ne gardons pas nos poulains plus longtemps, c'est que la nature de nos fermes ne le permet pas ; les plus fortes ne passent pas plus de 300 à 400 livres (de location fermage), et ces dernières qui sont fort rares, n'ayant pas plus de 14 journaux, on ne peut y entretenir plus de 4 juments de labour, un poulain de lait, un poulain d'un an, un de deux et un de trois. Il est donc impossible d'avoir des chevaux plus âgés, cela tient à la distribution des terres, ce pays ne peut être qu'un pays d'élève.* »

A Kerdrel, le Comte menait une vie paisible et heureuse, entouré de l'affection de sa femme qui lui avait donné 6 enfants, de ses serviteurs et de ses fermiers, qui l'aimaient profondément. Le dimanche toute la famille assistait pieusement aux offices en l'église de Lannilis et de temps en temps, le bon recteur, l'abbé **Le Duc**, venait au manoir dire la messe dans la chapelle aujourd'hui en ruines.

Hélas ! Ces années de bonheur devaient bientôt finir. 1790 amènera la mort de Mme de Kerdrel, toute jeune encore, laissant au Comte la charge de l'éducation de 6 jeunes orphelins et les années suivantes seront pour lui des années de peines et d'angoisses, de grands dangers aussi, sur lesquelles nous nous pencherons dans un prochain article (4).

(1) Sa soeur aînée, Anne-Claude-Pauline, entra chez les Ursulines à SaintPol-de-Léon, où elle mourut le 19 février 1831. Pendant la Terreur, elle se réfugia à Kerdrel et c'est elle qui s'occupa avec sollicitude de ses neveux pendant la détention de leur père à la prison de Carhaix. Le frère cadet, Toussaint-Julien, devint garde du corps de Louis XVI et fut blessé aux journées des 5 et 6 octobre 1790 à Versailles, ce qui lui valut la Croix de Saint-Louis. Emigré à Coblençe, il servit dans l'armée de Condé, puis devint hôtelier à Rotterdam. Il épousa Thérèse-Jeanne **Salaun de Kéromnès**, de Carantec, puis, devenu veuf, Marie-Françoise **de Lesguern de Kervéatoux**. Il mourut à Morlaix sans postérité, en 1819.

(2) Plusieurs membres de la famille **Gouriou**, de Kerdrel, se rappellent avoir entendu leurs grands-parents parler de cet excellent **Delille**, ainsi surnommé parce que né dans l'île Saint-Louis à Paris. D'abord enfant de chœur à Saint-Denis, puis soldat dans les troupes de l'Inde où il fut le camarade de lit du futur général Rossignol, alors caporal. Excellent chrétien, foncièrement honnête et droit, Delille servit avec un dévouement total la famille de Kerdrel durant toute son existence. Il se considérait et était considéré comme un membre de la famille. Dans son testament il demanda qu'une partie de ses épargnes fût consacrée à dire des messes pour ses anciens maîtres et pour les jeunes générations « *afin qu'elles ne fassent jamais de sottises* ». Il mourut à Kerdrel à l'âge de 95 ans, le 5 juillet 1840. Sa tombe se voit encore dans notre cimetière à côté de celle du Comte de Kerdrel, près de la Croix de Mission.

(3) Lettre du 12 avril 1783. Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine.

(4) Une peinture à l'huile représentant le Comte de Kerdrel se trouve dans les salons des manoirs du Gorréqué et du Roual, propriétés de M. Michel de Poulpiquet et de Mlle de Kerdrel, dont il est le trisaïeul.

Y.NICOLAS, Mai 1962

Le comte de Kerdrel

(suite)

Le 2 mars 1790, le manoir de Kerdrel était en deuil : la dame de céans, **Marie-Louise-Corentine de Gourcuff**, Comtesse de Kerdrel, venait de mourir, à peine âgée de, 32 ans. Le Comte supporta avec une grande foi cette douloureuse épreuve qui lui laissait la responsabilité de l'éducation de 6 jeunes enfants dont le dernier venait de naître (1).

Le début de la Révolution n'amena pas grand changement à Kerdrel. Cependant, dès janvier 1791, les Haras sont supprimés et les étalons de Kerdrel sont vendus aux enchères le 3 de ce mois à Brest. Quelques jours après a lieu à Lannilis la vente des « ustansiles » restés « au dépôt de M. Kerdrel » (la particule a déjà disparu) et dépendant des Haras. Nous ignorons tout de la nature de ces « ustansiles » dont la vente produisit 61 livres 1 sol au profit de la Nation, sur lesquelles la municipalité de Lannilis, toujours pratique, réclama 12 sols pour le crieur. Il faut croire cependant que tout n'était pas vendu puisque le 8 février M. de Kerdrel faisait remettre au maire deux mauvais tapis et deux rouets provenant des Haras. En avril, le maire est saisi d'une protestation de M. de Kerdrel qui n'admet pas l'inscription dans les fameux Biens Nationaux d'une chapellenie dépendant de la maison de Kerdrel, chapellenie dont est titulaire l'abbé **Le Jeune**, du Guillec-Vihan, alors recteur de Plougoulm.

Le lourd été de 1791 au cours duquel tant de prêtres sont arrêtés et où tant de nobles s'expatrient, se passe cependant assez tranquillement pour les habitants de Kerdrel qui restent en dehors de toute l'agitation municipale. Le 4 juillet, au bourg, en présence d'une foule nombreuse, encore tout émue des incidents de la veille (que nous raconterons plus tard), le Comte de Kerdrel assiste, avec le clergé et toutes les notabilités, au discours du maire **Moyot**, de tendance modérée, sur l'évasion de Louis XVI « *monarque que cette nation généreuse aimait presque jusqu'à l'adoration* ». L'orateur attaque les émigrés et dénonce les dangers que court l'Etat. Vincent de Kerdrel prend aussi la parole. Bien que noble, il n'émigrera pas : « *Mes intérêts sont inséparables de ceux de la Nation* ». Par contre, il n'assistera pas à l'anniversaire du 14 juillet, car il y voit sans doute un prélude à la chute de la royauté à laquelle il demeure et demeurera attaché toute sa vie.

C'est en avril 1792 que commencent les difficultés avec la municipalité qui n'a pas hésité à taxer lourdement le châtelain de Kerdrel. Celui-ci s'insurge et on lui répond qu'il a des domestiques pour lesquels il doit payer la contribution mobilière, non seulement sur leurs gages, mais aussi sur leur nourriture. On l'impose en outre pour son carrosse et ses chevaux. Ceux-ci sont au nombre de 5, on lui accorde 3 pour la culture de ses 10 journaux de terre mais les 2 autres sont classés chevaux de luxe. Et la municipalité, fière de son zèle, d'écrire au district de Brest : « *S'il suffisait de faire cultiver des terres pour se soustraire aux contributions établies sur le luxe, nous verrions bientôt éluder la loi par une multitude de grands propriétaires qui ne tarderaient pas à venir promener en voiture leur honte et leurs remords dans nos campagnes.* » Ces lignes sont sans doute l'oeuvre du maire **Déniel**, futur guillotiné et de son secrétaire, Jean-François **Salaun**.

Juillet 1792 amène une période très critique particulièrement pour le clergé insermenté, constamment menacé d'arrestation. Après avoir longtemps hésité, le recteur, l'abbé **Le Duc** se décide à émigrer avec l'abbé **Bergot**. A qui se confier pour réaliser ce projet ? Le Comte de Kerdrel, grand ami du recteur, se propose, malgré le grave danger auquel il sait s'exposer. Et le dimanche 15 juillet 1792, après une dernière grand-messe, les deux prêtres deviennent pour quelques jours les hôtes cachés du manoir de Kerdrel, en attendant que le Comte ait pu leur procurer à Prat-ar-Coum un bateau et un pilote sûr en la personne de François **Le Siou**. A partir de cette date, Vincent de Kerdrel court les plus grands dangers. Il est devenu suspect

d'incivisme, ce qui est très grave à l'époque. On sait qu'il est « ex-noble », qu'il a un frère émigré et qu'il est partisan des prêtres réfractaires, trois motifs dont chacun est suffisant pour le conduire à la guillotine. Il y échappe cependant mais après quelles péripéties ! Le 23 octobre 1793, il est arrêté dans son manoir de Kerdrel, conduit à la prison du Château de Brest d'où il est transféré en charrette à Carhaix quelques jours plus tard. Il y avait beaucoup de monde dans cette sinistre charrette. Parmi les compagnons de malheur de M. de Kerdrel, se trouvaient un vieillard de 75 ans, M. **Le Bihannic** de Guiquerneau, du manoir de Troméne en Landéda, sa femme, et, parmi plusieurs autres, 5 bonnes femmes de Porspoder arrêtées pour avoir commis un très grand crime : elles avaient failli assister à la messe d'un prêtre réfractaire ! (qui lui avait réussi à s'échapper). La prison de Carhaix était la plus atroce de tout le département. M. de Kerdrel souffrit beaucoup dans cette geôle où se trouvait aussi une jeune fille de Lannilis, Jeanne **Duvel**, fille de l'huissier, coupable d'avoir, en mars 1793, excité les jeunes gens à refuser la conscription et à attaquer les « patriotes ». Aux souffrances physiques s'ajoutaient les peines morales. Que devenaient les enfants à Kerdrel ? Leur tante, Anne-Claude-Pauline, ancienne Ursuline, réfugiée au Manoir, n'allait-elle pas à son tour être arrêtée ? (En fait elle ne le sera pas). Et la fille aînée, pensionnaire des Ursulines de Luçon, obligée de quitter ses maîtresses dispersées et confiée par elles à l'armée vendéenne catholique et royale, pourrait-elle rejoindre Kerdrel ? Le Comte ne saura qu'après la libération à quels dangers échappera cette jeune fille, faite prisonnière par les Bleus et qui faillit être fusillée comme l'une de ses cousines du Breignou en Bourg-Blanc. Nous raconterons un jour les aventures de la jeune étudiante qui finalement put regagner Kerdrel, guidée et protégée par un domestique de la maison.

A Lannilis pourtant, M. de Kerdrel jouit de la vive sympathie, non seulement de la population, tout à fait opposée aux outrances révolutionnaires, mais même des éléments avancés qui règnent à la municipalité. En pleine Terreur, le maire **Bourc'h**, l'agent national **Pluchon**, les officiers municipaux et les notables n'hésitent pas à lui fournir un excellent témoignage. Cela n'aurait sans doute pas suffi à lui éviter l'échafaud. s'il n'avait bénéficié à Carhaix même de la sollicitude d'un greffier qui s'arrangeait, paraît-il, pour écarter son dossier lorsqu'il faisait surface au Tribunal Révolutionnaire. Se faire oublier était alors pour les malheureux prisonniers la seule tactique efficace qui permettait de gagner du temps et d'attendre des jours meilleurs. M. de Kerdrel put ainsi, atteindre la fin de la Terreur qui lui permit de retrouver, avec quelle foi, son cher Kerdrel, ses enfants au complet, sa dévouée soeur et ses excellents serviteurs, parmi lesquels le fidèle Delisle (2).

Sans doute la Révolution était loin d'être terminée, mais la période la plus critique était passée. L'automne de 1794 et surtout le printemps de 1795 allaient apporter, à Kerdrel un rayon d'espérance.

(A suivre.)

(1) Il avait 4 garçons, et 2 filles. 3 des garçons furent successivement maires de Lannilis : Jean-Anne-Marie-Casimir, l'aîné ; Jean-Marie, le 3^e et Charles-Marie-Gaspard, le 4^e. Le second, Casimir-Eugène, devint lieutenant de vaisseau et fut aussi maire de Lorient. Quant aux filles, Pélagie et Thomine, elles épousèrent respectivement, après la Révolution, Louis-Vincent Damesme, du manoir de Lescoat, en Lanarvily et Olivier de Rodellec du Porzic, du Château de Kérouzien en Ploumoguier.

(2) Contrairement à sa pierre tombale au cimetière qui lui donne 95 ans, l'acte de décès de Delisle à la mairie ne lui accorde que 93, ce qui n'est pas si mal. Jean-Louis Baudrillard, originaire de Suresnes, était ancien caporal du Régiment .Royal du Roussillon.

Y. Nicolas, Juin 1962

Le Comte de KERDREL

(fin)

L'accalmie de l'été de 1795 au cours de laquelle les offices sont à nouveau célébrés dans l'Eglise Paroissiale par les abbés **Floch** et **Manach**, reparus pour un moment au grand jour, ne dure hélas que quelques mois et sous le Directoire et le Consulat le Comte de **Kerdrel** connaîtra encore maintes alertes. Néanmoins il lui est facile de prouver qu'il n'a jamais émigré et la Municipalité de **Lannilis** lui fournit volontiers les certificats de résidence nécessaires. C'est ce qui arrive en particulier le 6 messidor an 4 (1796) où l'administration, sur l'affirmation des notaires **Fercoc** et **Ponce** et de René **Le Bars**, greffier du juge de paix, lui procure une attestation certifiant la résidence à Lannilis depuis le 4 avril 1792 « du Citoyen Vincent-Marie-Casimir **Audren**, cultivateur à **Kerdrel** ». Pour plus de sûreté, le Comte s'est transformé en cultivateur et n'hésite pas à aller lui-même faire moudre son grain dans son moulin de Leur-al-Lémen.

L'année suivante 1797, un autre certificat fourni également par la Municipalité est plus explicite. Il y est dit que Vincent-Marie-Casimir « **Audren-Kerdrel** » a résidé sans interruption à Lannilis depuis 1779 jusqu'au 23 octobre 1793, date de son arrestation, que, traduit à la maison d'arrêt de Carhaix en vertu de la loi du 17 septembre précédent, il y a séjourné jusqu'au 18 thermidor an 2 et que libéré il est rentré à Lannilis le 25 thermidor (1). Son signalement est le suivant : taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux roux, nez long, bouche petite, menton pointu, front grand, visage long. A la suite de la loi du 19 fructidor qui obligeait les émigrés rentrés à quitter le territoire de la République, Vincent de **Kerdrel** et son fils aîné, Casimir-Eugène, furent convoqués à Brest. Le 7 Vendémiaire, il écrivait de Kerdrel aux administrateurs du canton « *Quoique j'aie lieu de présumer que je ne suis pas atteint par l'article 16 de la loi du 19 Fructidor, je me décide à quitter ma patrie pour obéir à cette loi et pour ne pas compromettre votre administration. J'ai lieu d'attendre de votre justice que vous joindrez tous vos efforts à ceux de ma famille pour me rappeler dans mes foyers et que pendant que j'en serai éloigné elle recevra de vous toute la protection que la loi vous permettra de lui accorder* ». Heureusement, 8 jours plus tard, le 14 Vendémiaire, l'Administration Centrale du Finistère, présidée par le Citoyen **Abgrall**, révoqua l'arrêté de déportation « du Citoyen **Audren** ». Celui-ci avait été inscrit par erreur sur la liste des émigrés et il était autorisé à résider provisoirement à Lannilis sous la surveillance de la Municipalité. En fait le Comte ne fut plus inquiété jusqu'à la fin de la Révolution.

L'année 1802 fut une année de grande joie pour le Comte qui avait la vive satisfaction de voir rentrer d'exil l'abbé **Le Duc** qu'il avait tant aidé 10 ans auparavant. Le presbytère étant occupé par la Gendarmerie, l'abbé **Le Duc** fut pendant quelques mois l'hôte du Manoir de Kerdrel. Bientôt de nouveaux honneurs allaient être décernés au Comte. Le 10 Brumaire an 12, il était nommé par arrêté du Préfet Président de la Commission chargée de la levée des conscrits. Le 24 Vendôse de la même année, il était agréé, sur présentation du Maire **Bernard** et de l'abbé **Le Duc**, Curé-Doyen. comme marguillier de la paroisse de Lannilis. Il aurait pu être nommé Maire de Lannilis à la démission de M. **Bernard** mais ses sentiments légitimistes l'en empêchèrent et ce fut son fils aîné, Jean-Anne-Casimir, qui fut désigné par arrêté du Préfet en date du 2 août 1807. Epoux de Mlle de **Lanidy**, le jeune Comte était de santé fragile et il mourut à Tours en 1813 en revenant des eaux, laissant deux jeunes orphelins, Casimir et Paul. Le vieux Comte dont la santé déclinait également en conçut naturellement une vive douleur.

L'année suivante, la Restauration devait lui apporter une grande joie et combler ses aspirations légitimistes. Nommé Conseiller Municipal, Vincent de **Kerdrel** prêtait serment de fidélité à **Louis XVIII** le 25 septembre 1814 avec tous ses collègues de la Municipalité. Le 1^{er} Septembre 1815, le Maire de Lannilis, **Salaun**, était révoqué et remplacé par le Comte de

Kerdrel qui avait été désigné par le Préfet dès le 29 août. Vincent de **Kerdrel** devait rester Maire de Lannilis jusqu'à sa mort en 1823. Nous reviendrons plus tard sur son administration.

Les dernières années du Comte furent rendues pénibles par la maladie et la vieillesse. Une dernière satisfaction lui était réservée cependant le 8 juin 1818, celle de marier le plus jeune de ses enfants, Charles-Marie-Gaspard, futur Maire de Lannilis lui aussi, qui épousait à Huelgoat Marie-Josèphe-Denise **Paullou**, domiciliée en cette commune au Château de la **Coudraye**. Le Comte n'avait plus que quelques années à vivre et il se prépara avec sa grande foi à paraître devant Dieu. A l'intention de ses enfants, il dicta ses dernières volontés « *Je prie Dieu qu'il consacre la bénédiction que je vous donne en étendant sur vous ma main paternelle, que cette bénédiction maintienne à jamais l'union parmi vous et vous soit une source de bonheur. La bonté infinie de Dieu et le mérite de Jésus-Christ fondent mon espérance. Je ne sais quand il disposera de moi. Que sa Volonté soit faite* ». Venaient ensuite différents legs pieux et la concession de rentes à divers serviteurs. C'est ainsi que le fidèle **Baudrillard** avait droit à une pension viagère de 240 fr. par an et Alain **Le Verge** à une autre de 90 francs (2). Et le testament était clos par ce voeu « *Voilà ce que je demande de vous après voir régner parmi vous la paix et l'union* ».

Le 11 février 1823, à 3 heures du matin, Vincent de **Kerdrel** rendait son âme à Dieu dans son Manoir de Kerdrel, après avoir reçu les meilleurs soins de deux officiers de santé (les médecins de l'époque), MM. Pierre **Jartel**, de Lannilis et Jacques **Billant**, du Bourg-Blanc et l'assistance spirituelle de son vénérable ami, le vieil abbé **Le Duc**, alors âgé de 84 ans, qui devait d'ailleurs le rejoindre dans la tombe quelques mois plus tard. (3)

(1) L'ordre de libération du parquet du Tribunal Révolutionnaire de Brest est daté du 14 Thermidor an 2 et signé de noms sinistres : **Ragmey**, président et **Donze-Verteuil**, accusateur public.

(2) Alain **Le Verge** était, si je ne me trompe, l'aïeul ou le bisaïeul de M. Jacques **Gouriou**, de Kerdrel, ancien adjoint-maire.

(3) Inhumé dans le Cimetière de notre Eglise, le corps du Comte de **Kerdrel** a été transféré dans le cimetière actuel en 1857, près de la Croix de Mission.

Y. NICOLAS, Juillet-Août 1962